

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL N°50 DU 07 FEVRIER 2025

Présents:

CHAGUÉ Benoit, COLLERY Martine, CORDIER Mélissa, COURGEY Claude, CULOT François-Xavier, DUCROUX Séverine, GAUDINET Alain, JANES Daniel, JACOULET Bernard, JEANGIRARD Sylvie, MILLET Alix, SALVI Thierry.

Absents excusés (es):

BORNE Alexandra, MENETRIER Nathalie, PILLOT Céline.

Secrétaire de séance : JEANGIRARD Sylvie

La séance est ouverte à 20h35mn

Approbation du dernier compte-rendu.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les PV 49 du 29 novembre 2024

Le Maire demande la permission d'ajouter à l'Ordre Du Jour les sujets suivants :

- -Vente d'une parcelle de terrain à monsieur Quentin Ménétrier,
- -Location des terrains communaux,
- -Suppression de l'entretien des locaux France Service,
- -Location du périscolaire à la CC2VV,
- -Avance financière à la bibliothèque municipale dit « La Rubrithèque ».

Travaux forestiers 2025

Le 3^{ème} adjoint, Alain Gaudinet, en charge du domaine forestier communal présente aux membres du conseil municipal le programme 2025 proposé par l'Office National des Forêts.

Parcelles	Nature des travaux	Montant Hors Taxe
46	Broyage mécanique	991.80 €
41	Maintenance des cloisonnements	3 391.20 €
67	Maintenance des cloisonnements	4 914.00 €
9	Dégagement manuel des jeunes plans	1 069.60 €
30	Dégagement manuel des jeunes plans	461.40 €

Total HT 10 828.00 €

Délibération 250207.1 : Le conseil municipal approuve à l'unanimité la liste des travaux présentés par le $3^{\acute{e}me}$ Adjoint Alain Gaudinet et autorise le Maire à signer tous les documents concernant les travaux forestiers 2025.

Convention avec l'association « les Chats Perchés »

Le maire rappelle que Mme Pedetti Florence, présidente de l'association « les Chats Perchés », anciennement association « par-delà vos maux », a envoyé en mairie la demande suivante : Elle souhaite organiser, avec la participation de la commune, un recensement de tous les chats domestiques et chats errants vivant sur notre territoire. Elle souhaite réaliser ce recensement en partenariat avec la commune.

Le maire précise que la commune respecte la loi concernant les chats errants et que plus de 1100 euros ont été employés pour leur stérilisation durant l'année 2024.

Il estime que cette opération relève d'une démarche propre à cette association et qu'il ne lui semble pas judicieux que la commune coorganise ce recensement. Il pense néanmoins que la commune peut lui apporter son soutien en imprimant son document de recensement et en lui accordant la subvention annuelle, puisque la présidente en a déjà fait la demande. La

commission pour l'attribution des subventions aux associations se réunissant le 19 février prochain.

Délibération 250207.2 : A l'unanimité le Conseil Municipal refuse de participer au recensement des chats errants mais ne s'oppose pas aux aides mentionnées ci-dessus.

Emploi civique à la Rubrithèque

Le maire rappelle que trois membres de la commission « bibliothèque municipale » sont issus du Conseil Municipal : Benoît Chagué, Martine Collery et Alix Millet. Ils ont la responsabilité de la gestion financière de la bibliothèque (*voir PV45 du 24 mai 2024*). Le conseiller Alix Millet présente une demande de l'association « Les amis de la Rubrithèque » qui est chargée de l'organisation et des activités de la bibliothèque : les membres de l'association souhaiteraient que la commune procède à l'embauche d'un jeune en « service civique ». Il informe qu'un service civique est un emploi au service de l'intérêt général, basé sur le volontariat. Le rôle des organismes d'accueil est de proposer des missions en faveur de la cohésion nationale et de la solidarité aux volontaires et de les accompagner dans cette mission. Dans notre cas, celle de la culture et des loisirs.

Il présente le contenu de cette mission, proposé par la présidente des Amis de la Rubrithèque :

-Relation avec les usagers

Venir en appui des bénévoles pour développer des services aux usagers

Accompagner à l'accueil des nouveaux usagers

-Gestion documentaire

Maîtriser le logiciel SIGB (Système Intégré de Gestion des Bibliothèques) dans ses principales fonctions : inscription d'un lecteur /prêts / retour / catalogage (Classification Dewey) des nouveautés / indexation et étiquetage

Rangement dans les rayonnages : maîtriser le plan de classement des documents dans les différents secteurs de la bibliothèque

Portage à domicile pour les publics empêchés

Dans le cas d'un fonctionnement en réseau intercommunal : portage des documents échangés

-Animation

Accueillir des enfants en appui des bénévoles jeunesse

Aider à la lecture des jeunes publics en difficulté

Aider à la mise en place d'exposition et animations diverses

Aider à l'initiation à la recherche sur Internet

Cet emploi est assuré financièrement grandement par l'Etat avec une participation de la commune.

Les conditions sont les suivantes :

- 25 heures par semaine
- Indemnité perçue par la volontaire 504.98 euros
- Montant par mois à charge à la commune 114.85 euros.

Délibération 250207.3 : Le conseil municipal accepte à l'unanimité d'embaucher un jeune garçon ou une jeune fille en service civique selon la mission définie ci-dessus.

Travaux 2025

Le maire, avant de présenter le programme intitulé « travaux 2025 », informe que ce dernier ne se mettra en place que si le budget prévisionnel le permet.

Ce programme est le suivant :

- 1) Place de retournement au quartier dit de l'Ancienne Gare
- 2) Aménagement, changement des priorités aux carrefours suivants :

(Rue Léon Belz / Route de Tressandans) (Route de Bonnal / Rue Jalat Thaler)

- 3) Premiers aménagements sécuritaires sur la traversée de Montferney.
- 4) Mise en place des arrêts vélos
- 5) Reprise des essais aux carrefours suivants :

(Route de Gouhelans / Rue Colonel Maurin) (Route de Gouhelans / Route de Cuse)

6) Reprise des essais de mouvements de circulation aux entrées suivantes :

(Route de Besançon et Route de Cuse).

La 2^{ème} Adjointe Séverine Ducroux informe des problèmes de sécurité à l'entrée Route de Tressandans, principalement au niveau du « 11bis Route de Tressandans » habitation de madame Belfort Micheline.

Le Maire précise qu'il est nécessaire de faire des essais de mouvement alterné au niveau de l'adresse précitée ci-dessus. Ces essais sont rajoutés au programme « travaux 2025 ».

Délibération 250207.4 : *le conseil municipal accepte à l'unanimité ce programme.*

Assistance à Maitrise d'Ouvrage dite « A.M.O » 1) Pour le dojo

Le Maire rappelle que devant la forte hausse du nombre d'adhérents du club de judo, les responsables nous ont fait part à plusieurs reprises de l'étroitesse de leur DOJO et nous ont demandé s'il serait envisageable de leur offrir un local plus spacieux. Pour mieux comprendre la situation, il précise qu'il s'est rendu à la salle d'entrainement du club. Cette dernière est d'une surface de 66 m² et ne possède pas de vestiaires.

Le conseiller Daniel Janès demande s'il n'y aurait pas la possibilité d'utiliser la salle des fêtes. Le maire rappelle que la salle des fêtes est déjà utilisée pour la gym et les cours de zumba; de plus, quand cette dernière est louée les clés sont remises au loueur jeudi ou vendredi matin. Mais néanmoins il vérifiera le planning d'utilisation de la salle. Avant de prendre une décision, le maire propose aux membres du conseil municipal de demander une A M O qui déterminere le coût financier et l'amplicament d'une éventuelle

Avant de prendre une decision, le maire propose aux membres du conseil municipal de demander une A.M.O qui déterminera le coût financier et l'emplacement d'une éventuelle nouvelle construction. Il rappelle aussi qu'une AMO est subventionnée à 80% par le Département.

Délibération 250207.5 : Le conseil municipal autorise à l'unanimité le maire à demander une AMO pour le projet d'un Dojo.

2) Pour la haie du stade

Le Maire expose le problème de la haie qui entoure une partie du stade. Elle ne joue plus son rôle de séparation avec le parking de la salle des fêtes et il devient de plus en plus difficile de l'entretenir vu le nombre de tuyas morts. Une seule solution à ce problème : dans premier temps la couper puis dessoucher les pieds et, par la suite, mettre en place une barrière grillagée en lieu et place des tuyas.

Le 1^{er} Adjoint Bernard Jacoulet informe que le président du club serait d'accord de réaliser certains travaux avec des membres du club.

Le maire prendra contact avec le président et en fera part au prochain conseil

Vente du presbytère

Le maire fait part au conseil municipal de la réponse apportée par le service des domaines suite à la demande d'estimation faite par la commune pour la vente du presbytère. Devant le nombre croissant de demandes reçues par ce service, il n'est plus possible qu'il traite une affaire non réglementaire. Nous pouvons donc seulement nous rapprocher du notaire chargé de la vente ou d'une agence immobilière.

Le maire-délégué de Chazelot, François-Xavier Culot, émet le regret que la commune abandonne son patrimoine. Le maire répond que, face à la vétusté du bâtiment, il faudra prendre une décision. Deux solutions sont envisageables, la rénovation ou la vente. Afin de reposer ce problème à un prochain conseil municipal, il propose aux conseillers et conseillères de demander une AMO qui définira l'estimation d'une éventuelle vente et le coût financier d'une rénovation.

Délibération : 250207.6 : le conseil municipal à l'unanimité autorise le Maire à demander une AMO.

Complémentaire santé des agents communaux : Le maire informe que les collectivités sont dans l'obligation de présenter une mutuelle à leurs employés en précisant que ces derniers ont le droit d'accepter ou de refuser. Le centre de gestion propose, pour les collectivités que le désirent, d'organiser une consultation auprès de différentes mutuelles.

Délibération : 250207.7 : le conseil municipal autorise le centre de gestion à consulter différentes mutuelles pour un complément de santé pour les employés de la commune.

Vente des parcelles AI291 et AI292 constituant partiellement le lot 5 du lotissement du Breuil à monsieur Ouentin Ménétrier

Le Maire informe que Monsieur Bodiniet, habitant au 30 avenue de la Gare à Rougemont, ne désire plus acquérir les 2 parcelles citées en objet (*PV42 du 23 février 2024*). De ce fait, monsieur Quentin Ménétrier, habitant au 24 avenue de la Gare, souhaite les acquérir pour réaliser des habitations de location. La parcelle AI291 d'une surface 512 m² est bien située en zone constructible dans notre Plan Local d'Urbanisme mais la nature du terrain oblige le forage de pieux d'ancrage sur plusieurs mètres de profondeur. Ceci constitue des contraintes très onéreuses. Concernant la parcelle AI292 d'une surface de 21 m², cette dernière est située en zone naturelle mais elle fait partie du lot 5. Il rappelle que le lot 4 présentait déjà les mêmes contraintes. Par délibération en date du 22 février 2019, le conseil municipal avait donc décidé de diminuer le prix de vente de ces parcelles et d'y appliquer le prix de 9 euros TTC le m². Le maire propose donc de maintenir ce même prix et d'accepter de céder les parcelles AI291 et AI292 à monsieur Quentin Ménétrier.

Délibération 250207.08 : Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de vendre à Monsieur Quentin Ménétrier les parcelles AI291 et AI292 qui constituent partiellement le lot 5, au prix de $9 \in TTC$ le m^2 .

Location des terrains communaux

Le maire informe les membres du conseil municipal que l'exploitant François-Xavier Culot ne souhaite plus louer les terrains communaux et que l'exploitant Benjamin Culot serait d'accord de reprendre les locations qui lui étaient accordées.

Liste des parcelles auxquelles monsieur Culot François-Xavier souhaite renoncer :

N° de parcelle	Lieu-dit	Contenance
396ZA 16	Le Clos	1ha07a92ca
396ZA 117	Le Moulin	1ha85a32ca
396ZA 113	Le Sauçois	8ha30a24ca
396ZA 112	Le Sauçois	82a94ca

Délibération 250207.09 : Le conseil municipal accepte à l'unanimité la résiliation du contrat de location des terrains communaux précités à Culot François-Xavier et autorise le maire à établir un nouveau bail de location des mêmes terrains communaux avec monsieur Benjamin Culot.

Suppression de l'entretien des locaux France Service

Le maire rappelle que, devant la participation financière aux salaires du personnel administratif et devant les factures de l'eau demandées par la CC2VV, l'idée de ne plus prendre en charge le salaire de la personne chargée de l'entretien des locaux de l'Etablissement France Services lui semble de plus en plus juste à mettre en place. Cette idée avait déjà été plusieurs fois évoquée. Il demande au conseil Municipal de se prononcer **Délibération 250207.10 :** Les membres du conseil municipal, à l'unanimité, ne souhaitent plus prendre en charge le salaire de la personne chargée de l'entretien des locaux EFS.

Location du périscolaire à la CC2VV

Le maire évoque la question des locaux mis à disposition du centre aéré et informe que le bâtiment d'accueil périscolaire a toujours été mis gratuitement à disposition du centre aéré durant les vacances scolaires. Le coût de fonctionnement ne cesse d'augmenter par suite des hausses successives du prix de l'électricité et cette année, pour la première fois, nous allons payer une facture de l'eau qui dépasse deux mille euros.

Le maire souhaite maintenant établir un contrat de location qui prévoirait le paiement d'un loyer annuel par la CC2VV.

Le montant n'a pas été défini durant cette réunion et cette question sera mise à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

Avance financière à l'association qui gère la bibliothèque municipale dite « La Rubrithèque ».

Le maire-délégué de Montferney, Benoît Chagué, présente aux membres du conseil municipal les activités de la « Rubrithèque ». Il rappelle que le montant financier alloué par la commune est de 4 000 euros par année. Devant le succès obtenu depuis son ouverture au public, la Rubrithèque aimerait proposer plus de bandes dessinées, mangas et documents pour la jeunesse. Il demande donc une avance de 1 000 euros qui sera retenue sur le budget 2025. **Délibération 250207.11 :** Le conseil municipal accepte à l'unanimité d'octroyer cette avance.

Divers

Utilisation de la salle des fêtes et respect des lieux

Devant le constat de certaines incivilités, le maire estime nécessaire de redéfinir le rôle et les obligations de chaque utilisateur de la SDF.

Il propose de nommer un élu qui se chargera de faire des contrôles entre le passage des différents utilisateurs, associatifs ou non.

Le troisième adjoint au maire, Alain Gaudinet se porte volontaire pour cette mission.

Pour information

Plan Communal de sauvegarde

Le maire informe que les réunions du groupe « Plan Communal de Sauvegarde » reprendront prochainement avec l'organisation de la Viabilité Hivernale.

Remarque:

Le maire-délégué de Montferney, Benoît Chagué, informe les membres du conseil municipal de l'entretien qu'il a eu avec monsieur Morel, propriétaire du commerce la Place à la Pizza. Ce dernier l'a informé que son chiffre d'affaires a diminué le jeudi soir, depuis la présence du commerce ambulant « Snack Kébab Kémal ».

La séance est levée à 22h15mn

La prochaine réunion vendredi 7 mars 2025